

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHÈQUE-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à Midi et de 1 heure à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 21 OCTOBRE

La récolte du Blé en 1922

Le Bulletin des Halles donne le détail, département par département et région par région, de notre production fromentière en 1922, telle qu'elle résulte des renseignements que ses fidèles correspondants et abonnés, meuniers, négociants, courtiers et agriculteurs ont bien voulu lui transmettre en ces dernières semaines, au fur et à mesure des moissons et des battages.

Il a trouvé au total, pour la superficie de 5.131.740 hectares, déclarée naguère par le ministère de l'Agriculture, une production de

75 millions 425.422 quintaux

avec une moyenne, raisonnable, en somme, de 14 quintaux 69 par hectare.

Elle est moins mauvaise que ne le laissent supposer les déplorable conditions de l'ensemencement à l'automne et au printemps et de la végétation jusqu'à l'épiage. Mais l'amélioration quasi générale qui s'est produite au moment de la floraison nous a évité un déficit plus accentué que celui que nous devons enregistrer.

Ce déficit même nous impose le devoir de mettre tout en œuvre pour perfectionner nos cultures fromentières, qui constituent, qu'on le veuille ou non, l'élément essentiel de la prospérité rurale. L'adoption des semences sélectionnées, l'observation des méthodes culturales nées des expériences agronomiques de ces dernières années, l'emploi judicieux des matières fertilisantes, nous permettront certainement d'arriver à des résultats plus en harmonie avec les exigences de la consommation publique. C'est sur notre sol que nous devons trouver notre pain quotidien. Or, voici qu'avec nos 75 millions et demi de quintaux, nous devons encore demander à l'étranger l'énorme quantité de

30 millions de quintaux de blé au bas mot.

Nos besoins généraux (fabrication de la farine ordinaire panifiable, des semoules et gruaux pour les pâtes alimentaires, la biscuiterie, etc.) se rapprochent de 94 millions de quintaux. Or, des 75 millions et demi de quintaux que nous obtenons cette année, approximativement, il faut déduire au moins dix millions de quintaux pour la semence, deux ou trois millions pour les pertes de récolte et les grains qui, en dépit de toutes les prescriptions légales, vont nécessairement à l'alimentation du bétail.

L'année dernière fut exceptionnellement favorable à l'évolution du froment. Semé presque dans la boue, il prit assez de force pour résister, mieux que les autres céréales, aux sécheresses persistantes et nous eûmes, d'après les chiffres officiels, considérés il est vrai comme un peu trop optimistes par certains syndicats agricoles, une récolte de 88 millions 34.290 quintaux pour une superficie de 5.382.270 hectares, avec un poids spécifique moyen de 77 kilos 86. Peut-être les qualités boulangères du blé de 1922 seront-elles, dans la plupart des régions,

légèrement supérieures à celles du blé de 1921, dont la moindre teneur en gluten a été mise en évidence. Mais nos qualités sont singulièrement diverses et partout on constate dans nos blés une production assez élevée de grains mal venus et de corps étrangers — d'où une perte nouvelle que compensera difficilement la réglementation du blutage que l'on a imposée à la meunerie.

« Le tableau de la récolte de blé en 1922 fait ressortir, pour la Loire-Inférieure, les chiffres suivants :

Superficie ensemencée : 118.200 hectares.

Hectolitres à l'hectare : 16 hectol.

Poids spécifique : 77 kil. 50.

Nombre de quintaux récoltés : 1.465.680.

(Du Bulletin des Halles.)

PAIEMENT DES FACTURES AU SYNDICAT

Nous constatons un certain retard dans le règlement des factures payables au Syndicat. Nous rappelons à nos adhérents que ces factures doivent toujours être payées au comptant, soit directement à notre caisse, soit au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015, Nantes.

Nous ne faisons jamais de traites pour ces encaissements.

Amblets et Courroies d'attelage pour jougs à bœufs FABRICATION SPECIALE

(Voir les modèles dans nos bureaux. Nous demander les prix par correspondance).

LA FERME-ÉCOLE DE LA VILLE DE NANTES

Centre de rééducation agricole pour blessés de guerre, procure : régisseurs, chefs de culture, jardiniers, gardes-particuliers, secrétaires-comptables, etc., possédant de solides connaissances théoriques et pratiques.

S'adresser à M. Chastand, ingénieur agronome, directeur, Château-Thébaud (Loire-Inférieure.)

Ecrémeuses

Nous pouvons mettre à la disposition de nos adhérents, outre l'écrémeuse Flor, à 314 fr., d'un débit de 120 litres à l'heure, déjà offerte sur notre bulletin, les marques suivantes :

Ecrémeuse Tor, 140 litres à l'heure 340 fr.
Ecrémeuse Upsala, 150 lit. à l'heure 550 fr.

Nous ne saurions trop recommander ces différentes marques d'écrémeuses qui ont donné jusqu'à ce jour la plus entière satisfaction.

A VENDRE

dans les bureaux du Syndicat :

Poudre Saint-Eloi remplaçant le chaulage des semences.

Le paquet pour 1 hectolitre de grains 0 fr. 80.

Une Exposition à Nantes d'Horticulture, Culture Maraîchère Aviculture et Apiculture

Le succès de l'Exposition d'Horticulture, de Culture maraîchère, d'Aviculture et d'Apiculture qui se tiendra du 22 au 29 octobre prochain, sur le cours Saint-Pierre, à Nantes, nous paraît dès aujourd'hui assuré.

La quantité des inscriptions reçues jusqu'à ce jour permet de penser que le nombre des exposants sera important. Accueillie avec un vif plaisir par tous : professionnels et amateurs, cette manifestation est dotée de nombreuses récompenses. Il convient de noter tout particulièrement en dehors des prix en argent et diplômes offerts par la Ville de Nantes : deux superbes objets d'art envoyés par M. le Président de la République, ainsi que plusieurs médailles artistiques en vermeil, argent et bronze accordées par M. le Ministre de l'Agriculture, MM. les Députés et Sénateurs de la Loire-Inférieure, la Chambre de Commerce de Nantes, les Compagnies de Chemins de fer de l'Orléans et de l'Anjou et les Sociétés d'Horticulture.

La date de clôture des inscriptions pour l'Horticulture et l'Apiculture a été fixée au 5 octobre.

Les demandes d'inscription sont reçues tous les jours, par M. le Commissaire général de l'Exposition, à la Mairie de Nantes (division des Travaux publics).

La Commission d'organisation de cette Exposition sera présidée par M. l'adjoint au Maire Bardet.

Tous les horticulteurs, agriculteurs, éleveurs particuliers résidant dans un des départements de la Bretagne, du Maine-et-Loire et de la Vendée, ainsi que tous les membres de la Société des Aviculteurs de l'Ouest, pourront prendre part à cette Exposition.

UNE EXPOSITION DE FAISANS

Pour satisfaire à plusieurs demandes, la Commission d'organisation de l'Exposition d'Horticulture qui aura lieu sur le Cours Saint-Pierre, du 22 au 29 octobre prochain, a, pour le concours d'aviculture, décidé de créer une section spéciale pour l'exposition de faisans.

Les récompenses à décerner aux lauréats de cette section consisteront en médailles et diplômes.

Les demandes pour l'exposition d'instruments et de machines agricoles parviennent de plus en plus nombreuses et seront reçues jusqu'à nouvel ordre.

Ministère des Travaux publics

Le Président de la République Française,

Sur le rapport des Ministres de l'Intérieur et des Travaux publics,

Vu la loi du 30 mai 1851 sur la police du roulage et des Messageries Publiques, et notamment l'article 2 de cette loi.

Vu l'article 3 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875,

Vu le décret du 27 mai 1921 portant règlement sur la police de la circulation et du roulage,

Vu le décret du 3 juin 1922, prorogeant jusqu'au 1er janvier 1923, le délai accordé par le décret du 27 mai 1921 pour l'application des articles 4, 24 et 37 dudit décret,

Vu l'avis du Ministre de l'Agriculture en date du 29 août 1922,

Le Conseil d'Etat entendu,

Décète :

Art. 1er. — Les articles 29 et 31 du décret du 27 mai 1921, portant règlement sur la police de la circulation et du roulage, sont remplacés par les dispositions ci-après :

Art. 29. — Certificat de capacité pour la conduite des automobiles. Nul ne peut conduire un véhicule automobile s'il n'est porteur d'un certificat de capacité délivré par le Préfet du département de sa résidence, sur l'avis favorable du service des Mines. Ce certificat ne pourra être délivré à l'avenir qu'à des candidats âgés d'au moins dix-huit ans, il ne pourra être utilisé pour la conduite soit des voitures publiques, soit des véhicules dont le poids en charge dépasse 3.000 kilos que s'il porte une mention spéciale à cet effet. Un arrêté ministériel déterminera les conditions il s'agit sera apposée sur les certificats de capacité actuellement délivrés.

Les conducteurs de motocycles à deux roues devront être porteurs d'un certificat de capacité spécial que le Préfet pourra, sur l'avis favorable du service des Mines, délivrer aux candidats âgés de seize ans au moins.

Sur l'avis du service des Mines, le certificat de capacité pourra être retiré, par arrêté préfectoral, le titulaire ou son représentant entendu, après une contravention aux dispositions du présent décret; il devra être obligatoirement retiré dans le cas de contravention aggravée par l'ivresse du conducteur, comme au cas d'incapacité permanente dûment constatée, survenue postérieurement à la délivrance du permis de conduire.

Sont dispensés des prescriptions énoncées dans les paragraphes précédents, les véhicules à propulsion mécanique dont l'objet principal est la culture des terres.

Art. 31. — Vitesse. — Sans préjudice des responsabilités qu'il peut encourir en raison des dommages causés aux personnes, aux animaux, aux choses ou à la route, tout conducteur d'automobile doit rester constamment maître de sa vitesse; il est tenu, non seulement de réduire cette vitesse à l'allure autorisée sur les voies publiques, pour l'usage desquelles les Préfets et les Maires ont le pouvoir

d'édicter des prescriptions spéciales, conformément aux dispositions de l'article 62 du présent décret, mais de ralentir ou même d'arrêter le mouvement toutes les fois que le véhicule, en raison des circonstances ou de la disposition des lieux, pourrait être une cause d'accident, de désordre ou de gêne pour la circulation, notamment dans les agglomérations, dans les courbes, les fortes descentes, les sections de routes bordées d'habitations, les passages étroits et encombrés, les carrefours, lors d'un croisement ou d'un dépassement ou encore, lorsque sur la voie publique, les bêtes de trait, de charge ou de selle ou les bestiaux montés ou conduits par des personnes, manifestent à son approche des signes de frayeur.

La vitesse des automobiles doit également être réduite dès la chute du jour et en cas de brouillard.

En outre, les véhicules automobiles, dont le poids total en charge est supérieur à trois mille kilos seront astreints, suivant qu'il s'agira du transport des personnes et des marchandises, et selon la nature des bandages et le poids total du véhicule, à ne pas dépasser les vitesses maxima qui seront fixées par un arrêté spécial pris par les Ministres des Travaux Publics et de l'Intérieur, après avis de la Commission Centrale des automobiles, du Conseil Général des Ponts et Chaussées et du Comité consultatif de la vicinalité.

Art. 2. — L'application des articles 13, 56 et 58 du décret du 27 mai 1921 concernant respectivement les convois, les troupeaux et le pacage est suspendue jusqu'au 1er janvier 1923.

Art. 3. — Les Ministres de l'Intérieur et des Travaux Publics sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel » et inséré au bulletin des lois.

Fait à Rambouillet, le 31 août 1922.

A. MILLERAND.

Amélioration du régime alimentaire DU BÉTAIL (1)

(Suite et fin)

De même, la fermentation qui peut être tentée en tous temps, réalisée partout, sans qu'il en coûte autre chose qu'un peu de surveillance et qui a le double avantage de permettre l'utilisation de denrées ordinairement perdues et de rendre les aliments fibreux plus appétissants, plus digestifs et plus productifs.

La division, le mouillage et les autres préparations alimentaires combinés avec un choix judicieux de la nourriture et l'apport de matières complémentaires, constituent les pratiques les plus essentielles à adopter pour réaliser la réforme alimentaire dans notre région. Ils sont aidés par quelques autres précautions à prendre que nous ne ferons qu'énumérer.

Variation de la nourriture au gré des circonstances, utilisant tout ce qui est consommable dans la mesure de leur valeur productive elle-même tirée de leurs valeurs nutritive et marchande.

Modifier l'alimentation, choisir la nature des aliments, établir la proportion relative des diverses substances suivant l'appétit ou les exigences des animaux, étant admis qu'un même régime ne peut également convenir à tous les individus et qu'on ne saurait sans abus ou perte continuer la coutume de nourrir tout le bétail de la ferme de la même manière, donnant trop aux uns, pas assez aux autres et n'en satisfaisant jamais aucun.

Enfin, dans un but d'amélioration directe autant que pour permettre l'exercice des mesures précédentes, il faut partout, prendre l'habitude d'utiliser les tourteaux dans l'alimentation normale du bétail. C'est une obligation qui nous est imposée tout à la fois par les conditions physiologiques et les conditions économiques de l'alimentation rationnelle et que justifient les résultats acquis en Angleterre et partout, dans les divers Etats du Nord de l'Europe où les tourteaux font désormais partie de l'alimentation officielle et classique.

Ce sont des produits alimentaires de très haute valeur, les meilleurs de tous les

aliments secs : très riches, leur emploi dans la ration signifie l'apport d'une très grande quantité de matières protéiques facilement assimilables, donc très productives pour la même raison, ils relèvent la teneur des rations en azote et graisses et corrigent les nourritures trop grossières ou déficitaires ; parce qu'ils se prêtent à de nombreuses préparations et peuvent absorber beaucoup d'eau, ils sont correcteurs du « régime » ; et parce qu'ils sont d'un transport et d'une conservation faciles, ils permettent sous un petit volume, l'établissement dans la ferme de réserves alimentaires très importantes, à constituer d'un coup, pour l'utilisation fragmentaire, au moment opportun, pendant toute l'année. Enfin, ils sont utilisables par tous les animaux de la ferme.

Je dis en terminant et ce seront là mes conclusions :

Que pour ajouter à la capacité productive de ces mesures, il serait désirable :

1° Que les tourteaux, produits français, servissent en grosse part, sinon en totalité, au relèvement économique de la France ;

2° Que ces mêmes tourteaux produits en très grande quantité par l'industrie française et surtout utilisés par l'élevage étranger qui nous vend ensuite très cher ses produits de transformation, soient en attendant qu'on fasse l'éducation des producteurs français, achetés à un taux raisonnable et entreposés par les grandes administrations ou les Offices agricoles nationaux pour être vendus à tempérament ou distribués gratuitement aux petits éleveurs ;

3° Que des Conseils techniques compétents soient créés dans les Syndicats d'élevage, en vue de développer leur influence, mais aussi pour fournir tous renseignements utiles en matière d'alimentation, achat et choix des aliments ; analyse, contrôle, etc., etc. ;

4° Que des encouragements soient accordés et qu'une large publicité soit faite en vue de l'installation dans toutes les fermes, du petit matériel nécessaire à la manipulation ou à la préparation des substances alimentaires : bascule, hachepaille, concasseurs et cuiseurs ;

5° Et enfin, que des expériences ou des essais d'ensilage soient organisés dans les Sociétés d'agriculture et les Offices agricoles, en vue de la vulgarisation dans le pays de cet excellent procédé de conservation des fourrages que nous considérons comme le meilleur moyen d'arriver vite à l'amélioration du régime alimentaire dans les contrées méridionales.

J. GIRARD,

Professeur de Zootechnie à l'École nationale vétérinaire de Toulouse.

Chambres d'Agriculture

Le Parlement est convoqué pour la session extraordinaire qui s'ouvrira le 12 octobre. Si la Chambre des députés devra tout d'abord aborder la discussion du budget pour l'année 1923, le Sénat aura à examiner différents projets dont la solution paraît urgente. Parmi ces projets, il en est deux qui intéressent directement les agriculteurs : le projet sur le régime de l'alcool et le projet sur l'organisation des Chambres d'Agriculture. Ces projets ont été discutés par la Chambre des députés, et les solutions définitives doivent intervenir avant le 31 décembre prochain. Nous nous bornerons aujourd'hui à examiner la situation en ce qui concerne les Chambres d'Agriculture.

On sait qu'une loi du 25 octobre 1919 avait paru assurer l'organisation des Chambres d'Agriculture ; mais l'application de ses dispositions rencontra de telles difficultés qu'il fallut la suspendre et remettre tout le problème en discussion. Cette prorogation a été renouvelée à diverses reprises, au cours des deux dernières années, jusqu'au jour où la Chambre des députés ayant adopté, en décembre 1921, un nouveau projet, la date de l'abrogation définitive a été fixée à la fin de l'année 1922.

Le texte adopté par la Chambre, transmis au Sénat, fut renvoyé à sa Commission de l'Agriculture. Celle-ci s'est livrée à une étude approfondie du problème, et elle a chargé M. Emile Chomet d'établir le

rapport sur lequel la discussion s'ouvrira devant la Haute Assemblée. Ce rapport, que nous avons sous les yeux, a été rédigé avec un soin scrupuleux ; toutes les explications sur les différentes mesures préconisées par la Commission sont données avec clarté et précision. On doit donc féliciter et remercier M. Chomet du travail qu'il a accompli.

Toutefois, si le texte de la Commission du Sénat, ne comportant que 44 articles au lieu de 69, est plus condensé que celui de la Chambre, il en diffère sur un point essentiel qui a été, depuis près de quarante ans, la pierre d'achoppement des nombreux projets sur les Chambres d'Agriculture qui se sont succédé sans qu'aucun ait pu aboutir. Il s'agit de la composition du corps électoral.

La Chambre des députés n'a considéré comme électeurs que les seuls agriculteurs exploitants directs, quelle que soit l'importance de leur exploitation. La Commission de l'Agriculture du Sénat y ajoute les ouvriers à la journée ou à gages ; elle admet des précautions en exigeant qu'ils exercent habituellement et effectivement la profession agricole depuis cinq ans consécutifs sur le territoire de la commune où ils demanderont leur inscription. M. Chomet tente d'expliquer cette anomalie, en disant que les ouvriers ont, comme les exploitants, des intérêts professionnels à défendre et qu'il serait injuste de ne pas leur reconnaître les moyens de le faire ; or, dans le rôle des Chambres d'Agriculture, rien n'est prévu de ce qui concerne les relations entre les exploitants et leurs ouvriers.

Il est donc probable que cette disposition suscitera des divergences qui retarderont l'issue de la discussion. Pour notre part, nous regrettons vivement cette malheureuse addition au texte voté par la Chambre, car elle est contraire aux principes que nous avons toujours soutenus à ce sujet.

(Agriculture Pratique.)

Fumiers et Engrais complémentaires

Le fumier de ferme est le meilleur et le plus économique des engrais. C'est un engrais complet ; une tonne de fumier contient environ 5 kilos d'azote, autant de potasse et environ 3 kilos d'acide phosphorique.

Mais le fumier n'agit pas seulement par les matières fertilisantes qu'il renferme, il agit encore sur les éléments minéraux contenus dans le sol et facilite leur assimilation par les plantes. L'humus formé par la décomposition du fumier se combine aux matières minérales insolubles du sol, il les rend solubles et assimilables par les plantes.

Le fumier remplit donc un rôle très important ; on peut dire que son emploi est nécessaire et on s'exposerait à des déboires si on prétendait s'en passer et le remplacer par des engrais commerciaux.

S'en suit-il que l'on doive renoncer aux engrais pour n'employer que le fumier ? Certes, non.

Si nous voulons obtenir de nos cultures des rendements élevés, et nous le voulons tous, il nous faut compléter l'action du fumier par l'apport d'engrais appropriés aux besoins des cultures et à la nature des terres. Ces engrais sont, pour le fumier, un complément toujours utile.

Comme il est arrivé pour la chaux, il se produit aujourd'hui une réaction contre l'emploi des engrais du commerce. La vérité est que la chaux a rendu, il y a cinquante ans, d'immenses services. Elle peut en rendre encore ; c'est son abus qui aurait des inconvénients comme en aurait l'abus des engrais.

L'emploi des nitrates de soude, des sulfates d'ammoniaque, des chlorures et des sulfates de potasse, si utile dans certains cas, est toujours délicat en raison des précautions qu'exigent ces matières fertilisantes extrêmement concentrées. Les superphosphates eux-mêmes, qui ne sont que des phosphates traités à l'acide sulfurique, ne doivent pas être employés en trop grande quantité.

On appelle souvent « engrais chimiques » des produits dans lesquels l'industrie chimique n'a rien à voir. Tel est le cas

des phosphates fossiles, des kaïnites-sylvinites qui sont des produits naturels extraits du sol, triés et finement pulvérisés. Tel est le cas également des phosphates d'os et des scories de déphosphoration. Or, ces engrais sont précisément ceux que l'agriculture peut et doit employer en plus grande quantité.

La pratique journalière montre que, dans notre région de l'Ouest tout au moins, les phosphates naturels sont souvent aussi efficaces, plus efficaces même que les superphosphates. C'est ce qui a lieu notamment dans les prés frais au sol acide, où les superphosphates ne donnent pas de bons résultats parce qu'ils augmentent encore l'acidité du sol. Et il en est de même dans beaucoup de terres de labour, où les phosphates naturels et les scories de déphosphoration réussissent parfaitement, pourvu qu'on les emploie en temps utile et à dose suffisante.

Jules DAVOST.

(Action Française du dimanche.)

La Végétation et les Fumures

Le moment est venu de tâter le pouls à la vigne. Après l'effort qu'elle vient de donner, il convient de prévoir celui qu'elle pourra donner à nouveau. L'aspect du feuillage en ce moment nous renseigne très exactement sur ce point. Une feuille verte ou vert foncé indique une vigne en bon état, que la production n'a pas fatiguée. Des plaques brunes se montrent-elles à la face supérieure. Nous pouvons en conclure que la production a été excessive par rapport à la puissance des ceps. Si, au lieu d'une belle couleur verte, le feuillage est plutôt jaune terreux, c'est que la plante manque de vigueur et d'aliments convenables ; il en est de même si, chez les variétés rouges, les bords se lavent de rouge. Mais le rouge est-il plus localisé et plus intense, les feuilles épaisses à bords repliés en dessous comme celles du Chasselas et les sarments restent-ils herbacés, on a affaire au rougeau, maladie qui paraît et disparaît aussi suivant le temps qu'il fait. Je ne dis rien de la chlorose, connue de tout le monde.

Une vigne au feuillage vert n'a besoin que de sa ration d'entretien, c'est-à-dire des fumures habituelles, à moins qu'on ne veuille augmenter sa puissance. Les vignes fatiguées par la récolte doivent recevoir une fumure complète avec prédominance et grande prédominance de potasse, même sous la forme de sylvinite si le terrain n'est pas salé. Mêmes fumures pour les vignes se lavant de rouge sur les bords de très bonne heure. Quant à celles dont les feuilles passent du vert au jaune pâle, elles ont achevé leur végétation dans les conditions normales, la maturation du bois est complète. Mais elles sont aussi d'une vigueur plutôt moyenne. La fumure habituelle peut continuer à leur être appliquée, mais, pour augmenter leur puissance, il sera bon de forcer la dose.

(Progrès agricole et viticole.)

Sur l'enseignement post-scolaire agricole

En mai 1922, l'Académie d'agriculture discutait à nouveau cette question si facile à résoudre sur le papier, mais à peu près impossible à instituer.

On a parlé de créer des instituteurs ruraux distincts des « urbains ». M. Viala a fait justement remarquer que ce serait une tare pour un instituteur de ne pouvoir viser la ville. Les instituteurs ont davantage besoin que les autres d'habiter la ville : d'abord, ils n'ont pas de société à la campagne où tout le monde les jalouse parce qu'ils ne travaillent pas manuellement et qu'ils ont un salaire et une retraite assurés.

Ensuite, s'ils ont des enfants, ils ont l'ambition légitime de les instruire pour leur donner une profession puisqu'ils ne peuvent leur laisser ni capital, ni exploitation industrielle ou agricole.

Il serait vain de vouloir remonter ce courant. On ne peut songer à créer un cadre uniforme. Le mieux serait peut-être

(1) Rapport au Congrès agricole de Toulouse.

d'utiliser où ils se trouvent, mais avec une rémunération suffisante, les anciens élèves des écoles d'agriculture qui s'entendraient avec les instituteurs locaux pour s'occuper des jeunes gens de quinze ans et au-dessus sans les déranger.

P. LARUE.

(Revue de Viticulture.)

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

Le Journal Officiel du 30 septembre publie aussi l'estimation de la récolte de blé en 1922 d'après les données du ministère de l'Agriculture :

Superficie totale en blé.....	5.140.130 h.
Production en hectolitres....	83.032.780
Production en quintaux.....	64.057.260
Moyenne à l'hectare.....	12 q. 46
Poids moyen de l'hectolitre.	77 k. 100

Les deux estimations sont assez différentes. Elles présentent un écart de 2 quintaux 23, soit près de 3 hectolitres par hectare. Nous avons déjà, l'an passé, également un écart très considérable, mais en sens inverse.

Il est bien difficile décidément de dresser des statistiques, cette année plus encore que jamais, car les récoltes ont considérablement varié dans une même région. Pour le moment nous ne retiendrons des chiffres ci-dessus qu'une seule constatation, c'est une réduction très forte sur la campagne 1921 qui avait officiellement été taxée à un peu plus de 88 millions de quintaux.

Les prix sont très influencés par les achats faits au début de la campagne d'un gros contingent de cargaisons de blés étrangers, cargaisons qui, au fur et à mesure de leur arrivée dans les ports, alimentent les grandes minoteries et concurrencent fâcheusement nos blés indigènes. Les affaires en ceux-ci sont extrêmement réduites, et les prix sont plutôt nominaux sur bien des marchés. Les environs immédiats de Paris cotent à peine 75 fr. et ce prix diminue au fur et à mesure que l'on atteint les départements producteurs plus éloignés de la capitale. Par contre le Midi se voit obligé de dépasser ce chiffre étant contraint de faire venir des blés avec un gros transport, ne trouvant pas à s'alimenter suffisamment pour ses besoins dans son rayon.

Les bonnes avoines sont toujours très recherchées. Autres céréales sans affaires.

VINS

Nous assistons depuis une quinzaine à des vendanges de muscadet comme jamais de mémoire de vigneron on n'a pu en citer. On parle bien de la récolte de 1927. Mais quelle en était l'importance, personne ne peut le préciser, et nous pouvons croire que la récolte de 1922 tient le record et pour longtemps dans la vallée de la Loire.

Les vendanges sont commencées depuis quinze jours environ et dureront encore une bonne partie de la prochaine semaine. On peut estimer sans crainte à environ 40 ou 50 pour cent la majoration de la récolte sur les prévisions les plus optimistes du mois d'août. C'est dire que tous les approvisionnements en futailles neuves ou usagées se sont trouvés insuffisants et qu'il a fallu en faire venir en toute hâte de toutes les directions. La recherche a occasionné le renchérissement et on a dû même, chez les viticulteurs les plus soigneux et les plus attachés aux bonnes vieilles méthodes, renoncer à la futaille neuve de 225 litres en chêne et se munir de demi-muids même usagés, même en châtaigner, et à des prix très élevés.

Si la futaille a monté de prix, cette hausse a effrayé bien des vigneron qui ont reculé devant une sortie d'argent considérable, et quelquefois impossible faute de réserves, et ont préféré réaliser une récolte inattendue à des prix très modestes qui, en bien des cas, constituent les producteurs en perte sensible sur le prix de revient, mais leur évitait d'acheter des fûts, la livraison se faisant dans ceux de l'acheteur.

Disons cependant qu'en général le vigneron n'a réalisé ainsi que son excédent, c'est-à-dire ce qu'il ne pouvait enfûter.

La baisse a donc été considérable. Alors que quelques affaires, assez rares du reste, ont pu être faites avant les vendanges aux environs de 200 à 220 fr. les 225 litres nus dans les fûts des acheteurs, nous avons vu les affaires engagées depuis se faire sur la base moyenne de 100 francs mêmes conditions, avec des écarts en plus ou en moins de quelques francs par barrique.

Il semble que la situation qui s'est ainsi constituée ne doit avoir qu'une durée assez courte, se limitant à la période même des vendanges. Une fois le vin logé, les détenteurs n'auront plus le même motif de se presser à vendre et il est probable qu'après une accalmie passagère, peut-être même fort courte, dans les affaires, les achats reprendront d'autant plus facilement, que la dégustation des vins nouveaux pourra déjà se faire et que l'on pourra faire état des avis des consommateurs, amateurs et appréciateurs assez compétents du vin nouveau.

Nous pourrions donc voir alors les prix s'établir en corrélation plus exacte avec le prix de revient.

Les vendanges se font cette année dans des conditions phénoménales de cherté. Les propriétaires récoltants ont consenti dès longtemps avant la maturité des raisins, des prix de journée pour le personnel hommes et femmes qui font ressortir les frais de cueillette, charroi et pressurage, de 30 à 35 fr. par barrique. Si l'on tient compte par ailleurs qu'une barrique nantaise neuve au prix moyen de 100 fr. ne représentera plus après remplissage qu'une valeur de 50 fr., nous sommes obligés de conclure à une reprise inévitable des cours, sitôt la crise de la futaille passée, car autrement il eût mieux valu laisser les raisins dans les ceps que de voir se maintenir les prix pratiqués ces derniers jours.

Les observations qui précèdent, s'appliquent uniquement au muscadet. Mais que dire de la situation des gros-plants que l'on commence à vendanger seulement et pour lesquels on prétend qu'il y a eu des affaires faites à 35 et 40 fr. les 225 litres nus. Là nous ne comprenons plus l'exagération de la baisse, car si nous devons reconnaître pour le muscadet un rendement de 35, 40, 50 barriques et plus à l'hectare, il n'est pas probable que nous trouvions à beaucoup près ce taux dans les gros-plants dont beaucoup ont étrangement souffert depuis un mois.

Les gros-plants souffriront probablement plus que les muscadets de la difficulté de la vente, malgré tout, parce que le bas prix des muscadets 1922, après les prix exorbitants de 1920 et 1921, en facilitera l'écoulement au détriment des gros-plants.

Nous ne disons rien de la qualité probable des uns et des autres. Les premiers vins récoltés pourront se trouver un peu verts, mais la température a été en somme plutôt convenable ces deux semaines, et nous espérons pouvoir donner dans notre prochain bulletin une note favorable au sujet de l'appréciation de la qualité.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations
et à titre de renseignement
Nantes, 6 octobre 1922.

GRAINS ET FARINES

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1922	72 à 74	
Seigle	»	46 à 47	
Avoine	»	55 à 58	
Orge	»	54 à 55	
Sarrasin	»	61 à 63	
Son	»	36 à 38	
Fèves	»	00 à 00	
Farine	98 à 100	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	100 » à 115 »
Paille, —	60 » à 65 »
Foin, les 500 k. en ville	130 » à 140 »
Paille, —	80 » à 85 »

VINS (prix nominaux)

Muscadet, 1 ^{er} choix, nu 1921	560 à 600
Muscadet, 2 ^e choix, nu 1921...	500 à 550
Gros-plant, 1 ^{er} choix, nu 1921...	280 à 320
Gros-plant, 2 ^e choix, nu 1921	240 à 250

BESTIAUX

Paris-La-Villeite, le 5 octobre 1922.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	1.623	1.615	3.36	2.35	1.70
Vaches	925	918	3.36	2.35	1.70
Taureaux	216	216	2.64	2.00	1.15
Veaux	1.414	1.208	4.20	3.72	2.45
Moutons	8.061	8.061	5.00	3.80	3.21
Porcs	2.703	2.763	5.30	5.00	4.80

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en barres, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisses de 75 kilos environ :		
Blanc 72 % d'huile.....	203 »	
Blanc 64 % d'huile.....	186 »	
Bleu pâle.....	172 »	

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

Nous pouvons offrir à nos syndiqués des savons blancs de Marseille par caisses de 50 kilos en sortie d'octroi :

Qualité extra pure, blancs, 72 % d'huile:	
En barres.....	202 fr. les 100 kilos
En morceaux	204 » —

HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure.....	70 00
L'estagnon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.	

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail
pouvant être fournis
par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Riz Saïgon importation n° 2.....	83 »
Brisures de riz 1 et 2.....	76 »
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos)	64 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	52 »
Remouillage de fèves (sacs de 75 k.)	52 »
Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.	
Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.	

TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque blancs.....	78 »
Arachides Rufisque courant.....	74 »
Coprah en pains	64 »
En sacs de 75 et de 100 kilos, wagon Nantes en magasin par toutes quantités	

Arachides Coromandel, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay, les 100 kilos.....	62 50
Palmistes, en sacs de 50 kilos, sur wagon Chantenay, les 100 kilos.	53 »
Majoration de 3 fr. pour livraison Nantes	

Tourteau de maïs broyé.....	68 »
Manioc en cossettes.....	67 »
Manioc en farine.....	69 »
Farine grasse de maïs PRIMA.....	74 »

Granulé condensé pour volailles... 60 »	
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos, sur wagon Vertou	
Poudre d'os alimentaire..... 57 »	
Farine d'os alimentaire..... 62 »	
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou	
Aliment mélassé l' « Intensif »..... 43 »	
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos	
Son mélassé..... 60 00	
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay	

Orges de pays.....	63 »
Seigles de Bretagne.....	56 »
Les 100 kilos nus en sacs de 75 et de 80 kilos sur wagon Nantes ou pris à Nantes.	

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

**De Dion
Bouton**

LOIRE-INFÉRIEURE

AUBRON, à Nantes ; DEBRAY & LEGÉ, rue St-Jacques, Nantes ; BONNEAU, à St-Sébastien-lès-Nantes ; HUCHET, à Vertou ; GOBIN, à Château-Thébaud ; CORMERAIS, à Rezé ; LAILLÉ, à La Chapelle-des-Marais ; HERY, à Guérande ; VIAUD, au Poulliguen ; GROLOT, à St-Nazaire ; OUAIRY, à St-Gildas-des-Bois ; BIDET, à Héric ; PAGEAU, à Mauves-sur-Loire ; BRAUD, à St-Julien-de-Concelles ; LEMAITRE, à Carquefou ; LOYEN, à Blain ; LAUNAY, à St-Colombin ; LAILLÉ, à Legé ; HAMON, à Pornic ; MORICEAU, à St-Père-en-Retz ; PERRAUD, à Corsept ; DANIEL jeune, à Vue ; GUITTENY, à St-Hilaire-de-Chaléons ; BAILLEUX, à Machecoul ; DAVID, à Ancenis ; HUBERT, à Varades ; MARCHAND & GUIHAIRE, à St-Nicolas-de-Redon ; FAITFEU, à Beslé ; MACÉ, à Rougé ; FAUCHEUX, à Châteaubriant ; FOURNY, à Jougé-sur-Erdre ; RACINE, à Nort-sur-Erdre ; CHESNEAU, à Sucé ; MOISAN, à Pontchâteau ; DUBOURG, à Nozay ; POUPART, à Clisson ; RAIMBAULT, à Issé ; RENAUD, à St-Etienne-Montluc.

**JARDINIERS !
AGRICULTEURS !**

Assurez-vous contre la Grêle

Un Cyclone de Grêle qui dure un instant peut anéantir Serres et Châssis, Fruits et Récoltes.

Assurez-vous contre la Grêle

à la
C^o d'Assurances Générales
CONTRE LES ACCIDENTS

L. Feildel & H. Devorsine

1, Rue Affre — NANTES

GUANO

de Poissons Jodet-Angibaud

Engrais organiques

Résultats merveilleux pour la Vigne

43 fr. les 100 kilos, gare de Nantes

Passez Commandes :

E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

VIGNES

J. FOULONNEAU, viticulteur à Saint-Christophe-La-Couperie (Maine-et-Loire). Hybrides de GAILLARD, COUDREC, SEIBEL, BERTILLE, SEYVE, CASTEL, CHEVALIER, OBERLIN et NOAH, OHELLO, AUXERROIS. Plants greffés, boutures greffables, Authenticité garantie. Prix réduits. Références dans toute la Loire-Inférieure. POTEAUX en pierre pour vignes sur fil de fer, franco gare.

OFFRES ET DEMANDES

OFFRES

78. — A vendre : 1° Ecremeuse suédoise « Armoric », 120 litres à l'heure ; 2° une baratte mécanique (état neuf).

79. — A vendre : Petite chienne d'arrêt, 2 ans, brack, arrêt et rapport parfaits.

80. — A vendre 6 veaux, race Normande, de 6 à 9 mois. Père primé.

81. — A louer pour la Toussaint prochaine, deux jardins bien plantés en arbres fruitiers, contenant environ 4.000 mètres carrés et situés à 6 kilomètres de Châteaubriant. Logement.

82. — A céder, prix avantageux, pulvérisateur 12 lames, largeur totale 2 mètres, siège au-dessus, état neuf.

83. — A vendre, une pompe aspirante et refoulante en bronze. Débit 5 mètres cubes à l'heure.

DEMANDES

87. — On demande ménage sérieux pour porcherie aux environs de Nantes.

88. — On demande ménage avec enfants de préférence pour exploiter propriété de 12 hectares à moitié ou à prix d'argent près la Baule. Mari pour culture maraîchère et grosse culture, femme pour soigner les vaches.

89. — On demande ménage pour exploiter borderie.

90. — On demande ménage, mari aide-jardinier toutes mains, femme basse-cour.

92. — Ménage demande place, le mari jardinier, la femme basse-cour.

93. — On demande un ou deux ménages pour exploiter 2 fermes de 24 à 28 hectares chacune, situées dans la Dordogne.

94. — On demande pour la commune de Vertou, un ménage de cultivateurs, de préférence avec enfants. Logé, nourri, fixe mensuel et pourcentage dans les bénéfices.

95. — On demande pour la Mayenne, un ménage, le mari, jardinier, cultivateur, sachant soigner les chevaux ; la femme susceptible d'apprendre la cuisine. Références exigées.

96. — On demande pour les Côtes-du-Nord, un ménage, homme culture et toutes mains ; femme basse-courrière. Références exigées.

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche 56 »
 Chaux menue, ou cendre de chaux 25 »
 Chaux agricole, mélangée..... 50 »
 Les 1.000 kilos sur wagon départ
 Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.
 Pureté : 90 o/o de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.
 55 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.
 Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

Le Gérant : Th. PIGREE.

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

FAITES
 VOS
 ACHATS

AU BON MARCHÉ
 CHEZ
BRUNNER FRÈRES

LAINAGES, SOIERIES
 BONNETERIE, CHEMISERIE
 LINGERIE

CONFECTIONS pour HOMMES
 pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

VITICULTEURS

Demandez la nouvelle brochure de 160 pages
 "LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS"

Adressée GRATUITEMENT sur demande
 Elle vous indiquera quelles sont les meilleures variétés ayant une bonne résistance aux maladies cryptogamiques, une bonne fructification et produisant un vin de bonne qualité.

E. LEMERLE, "LE LION D'OR", NANTES

Monopole de l'hybride Boiszien
 Plants greffés — Producteurs directs
 Boutures greffables
 GROS - Authenticité garantie - DETAIL
 Prix courants adressés franco sur demande
 ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

POUR VOS GRILLES
 & PORTES EN FER
 Poulailleurs, Volières,
 EMPLOYEZ



MERMEX
 PEINTURE
 - D'ACIER -

Anti-rouille puissant
 préserve les métaux
 de l'oxydation.

NOTICE ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE A
 PAUL MARTINETTY - NANTES

Élévateurs d'Eau Chaîne Hélice
BESSONNET-FAVRE - Châtelleraut

Ni tuyaux, ni godets. Solidité. Pose facile.
 Toutes profondeurs
 Remplace avantageusement les pompes
PORTZAMPARC & RENAUME
 1, Rue d'Alger, NANTES — Tél. 23.58

PRETS aux propriétaires et aux acheteurs d'immeubles amortissables à long terme avec facilités de remboursements anticipés. Direction départementale du CREDIT FONCIER DE FRANCE, 9, rue Gresset, Nantes.

CORDERIE - FICELLERIE
 Toiles - Sacs - Bâches
H. Bigeard
 18, rue Saint-Léonard - NANTES

Ficelles blanches et goudronnées, Trails
 Longes, Guides, Câbles
 Câbles métallique, Tuyaux toile, Lieuses

LA CHARRUE BAJAC
LIANCOURT
 OISE
 est la plus SOLIDE et la plus PERFECTIONNÉE
 Demander le Catalogue général à LIANCOURT

La Bicyclette **LACSAP** SUR PNEUS RUSSEL
 est la Marque des Champions
 Le Rêve de tous les Cyclistes
GROS : 3, place Edouard-Normand, NANTES

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
 O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes
PRODUITS DE PREMIER CHOIX — BAISSÉ DE PRIX

Machines Agricoles et Industrielles

Ses Locomobiles

Maison fondée en 1833
LOTZ FILS DE L'AINÉ
 Rue Canclaux - NANTES

Ses Batteuses

Ses Egrenieuses

Dépôtaires des Etablissements DOUGE, de Besançon
 MOTEURS "DOLO" A ESSENCE, PETR., GAZ PAUVRE

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES

Trousseaux et Layettes fabriqués dans les Ateliers du Petit Paris
FABRIQUE DE LINGERIE
AU PETIT PARIS
 NANTES
 9 et 10, Place Royale - Tél. 9.71
 Trousseaux et Layettes fabriqués dans les Ateliers du Petit Paris

On trouve au PETIT PARIS : TOUT L'HABILLEMENT
 Pour ENFANTS, Filles et Garçons. — Pour DAMES, JEUNES GENS, HOMMES

Grande Spécialité d'Articles pour Mariage

POUR DAMES : Robes de Mariées, Couronnes, Velles, Chaussures
 Pour Hommes : Complis de Cérémonie tous faits et sur mesure, Chemises, Cravates, Chaussures

LACTINE AMÉRICAINE

Seule farine alimentaire stérilisée à 3 centimes le litre, Qui donne des **VEAUX BLANCS**, à chair ferme et lourde, Qui évite la tuberculose, excite l'appétit, facilite la digestion, guérit la diarrhée et se prépare sans faire cuire.



En Vente chez : RÉMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épicer à Blain - DEMASSARD, Boulanger à Châteaubriant - COURBIN, grains à Ancenis - RINEAU, grains à Glisson.

VIGNES AMERICAINES



C'est aux Pépinières **GIRAULT** que nous devons nos plus belles Vignes. la sélection en est parfaite.

Eugène GIRAULT
 PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) — Téléph. Nos 3 et 0.25
 Exposition N° Paris 1911 : 1er Prix, Médaille d'Or
 Hors Concours — Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES
 Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de Pieds-Mères - Champs d'expériences
 Authenticité et Sélection rigoureusement garanties
 PRIX MODÉRÉS - COMMANDES & EXPÉDITIONS SOIGNÉES

La Maison accepterait Représentant sérieux

L. PIOGÉ
 F. CHARPENTIER, Succr
 1, Rue Sainte-Catherine
 NANTES
 Constructeur

Nantes. — Imp. DUPAS et Cie, 57, rue Saint-Clément.